

Ministère de […]

Arrêté n° […]

portant avancement de grade et classement collectif

Le [La] ministre […],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n° […] du […] ;

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS AUQUEL APPARTIENT LES INTÉRESSÉS*\*)*

Vu la liste des lauréats du concours professionnel pour l'accès au grade de : [...] au titre de l'année (à saisir) ;

(\*CE VISA CONCERNE LES AGENTS PROMUS PAR VOIE DE CONCOURS PROFESSIONNEL\*)

Vu la liste établie suite à une sélection par examen professionnel pour l'accès au grade de : [...] au titre de l'année (à saisir) ;

(\*CE VISA CONCERNE LES AGENTS PROMUS APRES EXAMEN PROFESSIONNEL\*)

Vu le tableau d'avancement au grade de : [...] au titre de l'année (à saisir),

(\*CE VISA CONCERNE LES AGENTS PROMUS AU CHOIX OU APRES EXAMEN PROFESSIONNEL\*)

Arrête[nt] :

**Article 1er** : Les agents appartenant au corps des : […] *(libellé long du corps défini et visé par le décret du statut particulier du corps),* dont les noms suivent, bénéficient d’un avancement au grade de [...] et sont classés dans les conditions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom prénom**  **[Imputation budgétaire]**  **[Donnée 2]**  **[Donnée 3]**  **Affectation administrative Affectation opérationnelle** | **Situation nouvelle** |
| […] […]  […]  […]  […]  […] | Date d’effet : […]  Spécialité : […]  Echelon : […]  Ancienneté conservée dans l’échelon : […]  Bonification d'ancienneté : […]  Echelle lettre : […]  Chevron : […]  Ancienneté conservée dans le chevron : […]  Indice brut : […]  Indice majoré de carrière : […]  Indice majoré de rémunération : […]  Indice de pension civile : […] |
|  |  |
|  |  |

**Article 2** : Les intéressés disposent d’un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Article 3** : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de […] est chargé[e] de l’exécution du présent arrêté.]

Fait le (…)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]